



AVANT DE PARTIR

- ☐ Suivez un cours de sécurité nautique.
- ☐ Indiquez votre destination et le moment de votre retour à une personne en qui vous avez confiance.
- ☐ Étudiez vos cartes bathymétriques et assurez-vous de les avoir à portée de main.
- ☐ Conservez votre carte de conducteur d'embarcation de plaisance ou une autre preuve de compétence à bord de votre embarcation.
- ☐ En matière de carburant, il vous faut savoir que ce cours d'eau de 130 km connaît un courant de 2 à 5 nœuds. Votre réservoir à essence doit donc être plein au départ de Saint-Jean-des-Piles. Il est également conseillé d'emporter un bidon de 5 gallons d'essence de sécurité. Rappelez-vous ceci : 1/3 pour partir, 1/3 pour revenir, 1/3 en réserve.
- ☐ Surveillez les prévisions météorologiques.
- ☐ Montrez à tous les invités l'emplacement de l'équipement de sécurité et la façon de l'utiliser.
- ☐ Assurez-vous que l'équipement de communication fonctionne et que tous les invités savent comment l'utiliser.
- ☐ Vérifiez les conditions actuelles des niveaux d'eau, ainsi que les prévisions sur navigationstmaurice.com.

Inspectez votre équipement :

- ☐ Assurez-vous de connaître votre tirant d'eau (reportez-vous à la section *Calcul du tirant d'eau*).
- ☐ Assurez-vous de disposer d'une puissance de moteur vous permettant de naviguer sécuritairement dans des courants de 5 nœuds.



ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ

- 1 Assurez-vous que l'équipement de sécurité que vous avez à bord est complet, en état de fonctionnement et facile d'accès.
- 2 Transportez toujours un gilet de sauvetage approuvé au Canada pour chaque personne à bord.
- 3 Assurez-vous que les gilets soient en bon état.
- 4 Transportez une trousse de premiers soins, des outils de base et des pièces de rechange.
- 5 En fonction de votre type d'embarcation, vous devez avoir à bord :
 - tout l'équipement nécessaire aux sauvetages individuels;
 - des dispositifs de sauvetage par signaux visuels;
 - l'équipement de sécurité pour l'embarcation;
 - les engins nécessaires à la navigation (carte de navigation, etc.);
 - le matériel de lutte contre les incendies.



SÉCURITÉ ET AMENDES

La sécurité est une responsabilité partagée par les utilisateurs de la voie navigable du Saint-Maurice et par les organismes qui régissent cette voie. Il est de votre devoir de conduire votre embarcation en toute sécurité; vous devez connaître et respecter les règles qui s'appliquent à votre embarcation, ainsi que les eaux dans lesquelles vous naviguez.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC), les forces policières fédérales, provinciales et municipales appliquent les lois concernant les embarcations. Leurs agents peuvent inspecter votre embarcation et surveiller vos activités nautiques pour veiller à ce que vous respectiez les exigences.

Le Code criminel du Canada s'applique au nautisme et considère comme des crimes les activités telles que la conduite d'une embarcation en état d'ébriété, l'omission de s'arrêter sur les lieux d'un accident et la conduite d'une embarcation hors d'état de naviguer.

Pour de plus amples informations concernant la réglementation, consultez le site Web de Transport Canada : www.tc.gc.ca

Pour toute information : **819 536-0341**

Pour toute urgence : **911**

En cas d'urgence et d'absence de réseau cellulaire, utilisez le canal VHF n° 16.

Photos : Olivier Croteau



SPÉCIFICITÉS DU SAINT-MAURICE ET DU PLAN DE BALISAGE

La rivière Saint-Maurice arbore un caractère sauvage. Soyez donc particulièrement vigilant lorsque vous y naviguez. Aussi, la voie navigable du Saint-Maurice présente des zones de danger, notamment au niveau des rapides. Lorsque les règles limnimétriques sont au vert, une profondeur minimum de 1,5 m (5 pieds) est assurée dans le chenal de navigation. Du 1^{er} juillet au 15 septembre 2018, Hydro-Québec assure un débit favorisant la navigation de Grand-Mère à Matawin durant les fins de semaine (du vendredi soir au dimanche). Ce débit pourrait être restreint par des imprévus ou des impondérables de régulation de la rivière.

- Soyez au courant des secteurs critiques (zones de rapides, zones rocailleuses, bancs de sable, etc.).
- En période d'étiage et/ou de restrictions d'eau au niveau des barrages en amont sur le Saint-Maurice, il peut arriver que des tronçons de rivière affichent une profondeur inférieure à 1,5 m (5 pieds). Dans ce cas-ci, vous apercevrez des règles limnimétriques au jaune ou au rouge.
- Les aides à la navigation flottantes (bouées) sont susceptibles d'être déplacées. La CDRSM ne peut être tenue responsable de tout incident ou accident survenant dans le chenal. Veillez donc à utiliser tous les autres outils de navigation à votre disposition pour vous déplacer sur la rivière.
- Lorsque possible, privilégiez la navigation au milieu du chenal en suivant le tracé indiqué sur la carte de navigation. Restez vigilant en tout temps. La présence de débris ne peut malheureusement pas être entièrement écartée, même au centre du chenal.
- Assurez-vous d'avoir une puissance-moteur vous permettant de franchir de façon sécuritaire les zones de rapides.
- Des variations rapides de niveau d'eau sont possibles au cours d'une nuit. Ainsi, évitez d'accoster sur une plage de sable pour ne pas retrouver votre bateau échoué quelques heures plus tard.



COMPORTEMENT SUR L'EAU

- 1 Soyez vigilant à la signalisation en place sur la rivière et ses berges, et prudent à proximité des barrages.
- 2 Lorsque la circulation en corridor étroit est à la fois montante et descendante, la priorité de passage est accordée à l'embarcation qui descend le courant.
- 3 Il est fortement recommandé de ne pas consommer de boissons alcoolisées lorsque vous conduisez une embarcation.
- 4 Respectez les règles de sécurité sur l'eau et naviguez à une vitesse sécuritaire.
- 5 Soyez respectueux des installations des riverains et courtois avec les autres plaisanciers.
- 6 Annoncez votre arrivée à la marina (reportez-vous à la section *Annoncez votre arrivée*).
- 7 Vous êtes entièrement responsable de la vague que votre embarcation occasionne.
- 8 Afin d'éviter la propagation des espèces envahissantes, nettoyez en tout temps votre coque après immersion.
- 9 Rapportez vos déchets.

Informations générales
et carte de navigation
navigationstmaurice.com

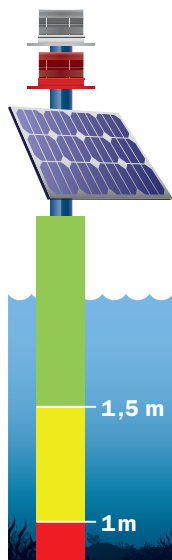
Mauricie
La belle d'à côté



LES RÈGLES LIMNIMÉTRIQUES

Au début et à la fin de chaque secteur, des règles limnimétriques tricolores surmontées de lumières stroboscopiques à l'énergie solaire ont été installées afin de vous indiquer en temps réel si la profondeur d'eau du secteur suivant vous permet de continuer votre parcours. Des **lumières blanches** vous aident à localiser la règle limnimétrique.

La lecture des profondeurs d'eau s'effectue selon un code à trois couleurs :



1 Le niveau d'eau arrive au **vert** sur la règle limnimétrique : la profondeur garantie est supérieure ou égale à 1,5 m dans le chenal du secteur suivant. La lumière rouge ne scintille pas.

La navigation est **sécuritaire**.

2 Le niveau d'eau arrive au **jaune** sur la règle limnimétrique : la profondeur garantie est comprise entre 1 m et 1,5 m dans le chenal du secteur suivant. La lumière rouge ne scintille pas.

La navigation est **délicate**.

3 Le niveau d'eau arrive au **rouge** sur la règle limnimétrique : la profondeur garantie est inférieure à 1 m dans le chenal du secteur suivant. **La lumière rouge scintille!** Poursuivre vers l'amont **représente un risque** : profondeur de moins de 1 mètre!

La navigation est **dangereuse**.

Faites demi-tour!



LES AIDES À LA NAVIGATION

Les aides fixes

Elles sont installées au niveau des ponts et vous indiquent ainsi le chemin à emprunter.

Les aides flottantes

Il existe 4 types d'aides flottantes :

- les bouées de rapides
- les bouées hautes de courant modéré
- les bouées basses de courant modéré
- les bouées de zones calmes (ou ballons)

Signification des couleurs d'aides flottantes



Bouée devant être située à bâbord (gauche) lorsque l'embarcation se dirige vers l'amont (vers La Tuque).

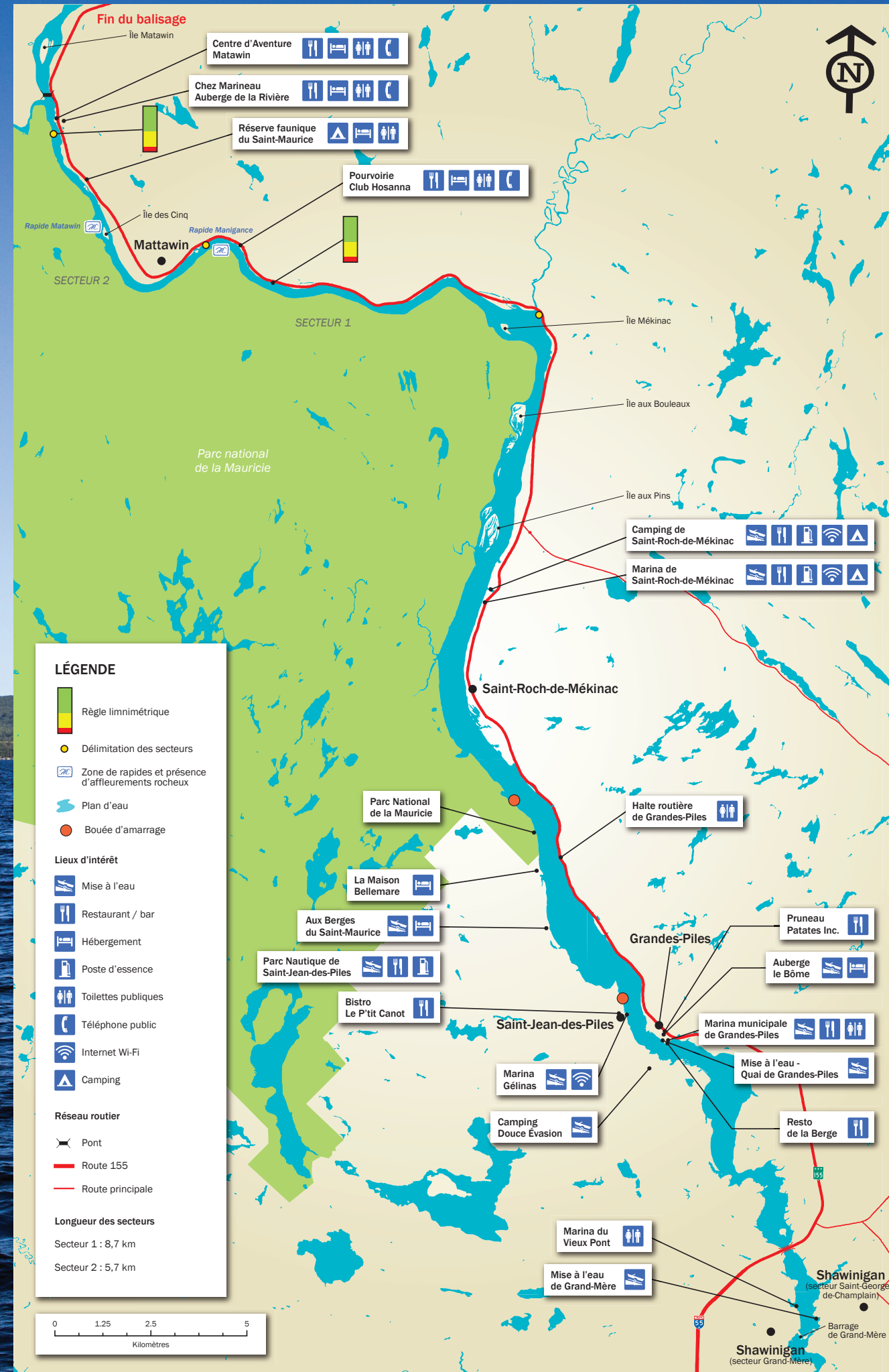


Bouée devant être située à tribord (droite) lorsque l'embarcation se dirige vers l'amont (vers La Tuque).



Bouée indiquant un obstacle à la navigation dans le chenal.

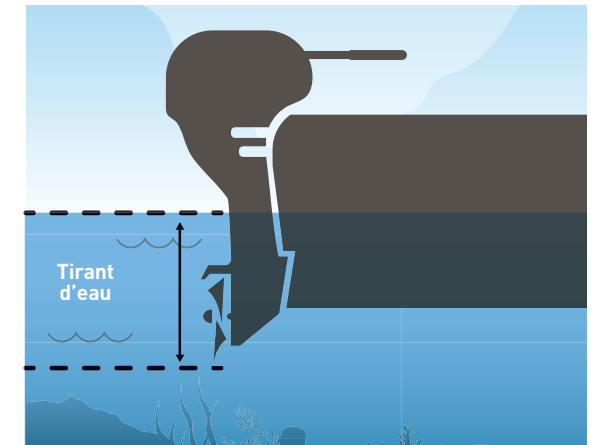
Il est strictement interdit de s'amarrer à une bouée de navigation. Des bouées d'amarrage ont été installées sur la voie navigable à cet effet.



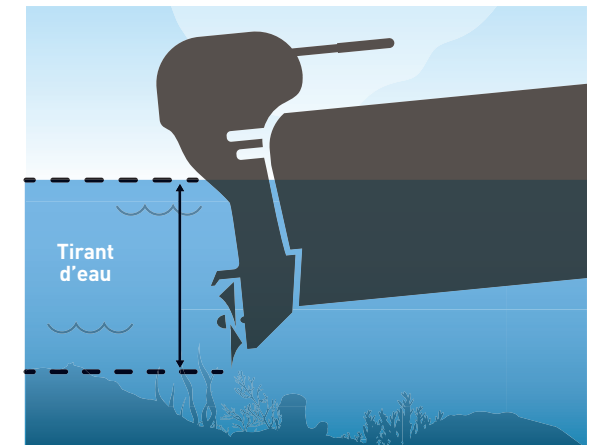
LE CALCUL DU TIRANT D'EAU

Calcul de la distance maximale de l'hélice jusqu'au niveau de l'eau (enfoncement vertical).

Tirant d'eau APRÈS le déjaugage
(embarcation à vitesse régulière)



Tirant d'eau AU déjaugage
(embarcation en accélération ou en décélération rapide)



ANNONCEZ VOTRE ARRIVÉE

Pensez à aviser préalablement les marinas de l'heure de votre arrivée par VHF sur le canal 68 ou par cellulaire (BELL, ROGERS ou TELUS) afin de vous assurer de leur disponibilité :

Marina de Saint-Roch-de-Mékinac	819 646-5500
Parc Nautique de Saint-Jean-des-Piles	819 533-1000
Marina Gélinas	819 538-0678
Marina municipale de Grandes-Piles	819 692-8426
Marina du Vieux Pont	819 533-3343